

## Karima Dirèche « En Tunisie, le travail sur la mémoire de la violence d'Etat opère une catharsis »

Pour l'historienne, l'Instance vérité et dignité, en Tunisie, se distingue de la justice transitionnelle utilisée par Mohammed VI comme instrument de légitimation au Maroc, et de l'amnésie institutionnalisée en Algérie

### ENTRETIEN

PROPOS RECUEILLIS PAR FREDERIC BOBIN  
(TUNIS, CORRESPONDANT)

**K**arima Dirèche est directrice de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC), le centre de recherche français basé à Tunis. Historienne, directrice de recherche au CNRS, elle a notamment travaillé sur les minorités religieuses en terre maghrébine, l'identité berbère et les récits historiques nationaux et leurs contestations. Alors que la Tunisie célèbre, le 17 décembre, le sixième anniversaire du déclenchement de sa révolution, le pays est secoué par les auditions publiques de l'Instance vérité et dignité (IVD), l'institution phare de la justice transitionnelle. Après une première édition les 17 et 18 novembre, retransmise en direct à la télévision, la deuxième série de témoignages se déroule les 16 et 17 décembre.

#### Comment apprécier l'importance historique en Tunisie de ces auditions publiques de l'Instance vérité et dignité ?

Il s'agit d'une étape-clé du règlement post-révolutionnaire. C'était l'un des grands projets de la période post-Ben Ali. Comment gérer l'héritage de la violence ? La mise en place de cette IVD était très attendue. Ce moment historique opère comme une catharsis et polarise toutes les attentes : les demandes de reconnaissance des violences subies, l'aspiration à ce que justice soit faite...

La société tunisienne a été submergée par

l'émotion lors de ces auditions, car c'est la première fois qu'on parle publiquement. Les témoignages ont été relayés par les médias. Ces anciens outils de la propagande laissent désormais place à l'expression de la souffrance. Ils donnent la parole à des gens qui expliquent un dispositif de violences, de tortures et d'humiliations, au cœur d'un système d'Etat bien rodé, structuré et totalement intégré aux politiques de régulation de contestation, ou simplement aux politiques de régulation sociale. On voit que cette violence n'est pas le fait d'un individu, ou d'un groupe d'individus. C'est ce qu'on appelle « la violence d'Etat », une violence régulatrice de l'ordre public et protectrice du pouvoir en place.

#### Cette violence aurait-elle pu se déployer, à cette échelle et sur cette durée, sans des connivences dans la société ?

C'est la grande question. Et elle ne se pose pas simplement pour la Tunisie mais pour tous les pays qui ont connu ce type de violence. Les gens disent aujourd'hui : « *Tout le monde savait.* » Si la violence s'est exercée avec une telle efficacité, au point d'atteindre toutes les strates de la société, c'est parce qu'il y avait des relais, matériels ou techniques. La délation, les dénonciations, par exemple.

Et puis, il y a le silence. Est-ce de la connivence, de la complicité ? C'est toujours compliqué de demander aux gens ayant vécu dans un régime autoritaire : « Pourquoi vous vous êtes tus ? » La réponse, c'est qu'on se tait pour se protéger soi-même. La peur est aussi un outil de la violence. La peur tétanise, si-dère, rend passif, et permet à la violence de s'exercer très librement.

On peut s'interroger sur la responsabilité de ceux qui se taisent, sur la responsabilité des intellectuels, des artistes, et de tous les individus capables de réfléchir sur la question de la violence d'Etat. Mais il est difficile de répondre à la question sans émettre de jugement. Parce que ceux qui se sont tus ne sont pas forcément ceux qui ont dénoncé. Ils ont intégré les normes de la peur dans leur vie quotidienne et leur vie professionnelle. Ils ont « fait avec ». C'est le propre de tous les régimes liberticides. Par ailleurs, certains autres ont payé le prix fort, pour avoir dénoncé cette violence d'Etat, avoir été des opposants – de gauche comme islamistes. Et cela, on le découvre lors de ces auditions.

#### La répression des années 1990 ciblait en majorité les islamistes. Peut-on y voir un aspect particulier ? C'était l'époque de la montée de l'islam politique dans le monde arabo-musulman...

Sans doute, mais ce n'est pas propre à la Tunisie. On retrouve une situation similaire en Algérie et au Maroc. Car les islamistes, qui apparaissent à ce moment-là dans toute leur force organisationnelle, s'inscrivent dans une histoire politique et militante sur la longue durée. Alors, oui, il s'est produit un hiatus au cœur des sociétés. Pour la Tunisie, c'est un phénomène encore difficile à analyser.

Pour l'Algérie en revanche, il est clair que s'il fallait choisir entre un régime autoritaire et liberticide dit laïque, et un régime porté par un mouvement ou un parti politique islamiste, l'affaire était réglée. Pour un certain public – l'intelligentsia, ainsi qu'une partie de la classe moyenne et supérieure –, on choisit-

sait le premier. C'était là une erreur, car les mouvements islamistes étaient très implantés et œuvraient beaucoup au sein des classes populaires. Il s'est donc produit ce hiatus avec les élites, bilingues, à l'origine de ce fameux terme d'« éradicateurs » [du phénomène islamiste, à l'inverse des « dialoguistes », qui souhaitent composer avec lui]. Du coup, ces élites font le jeu du pouvoir autoritaire dans l'exercice de la violence d'Etat.

#### Comment inscrire l'exercice de la mémoire à l'œuvre aujourd'hui en Tunisie dans le contexte maghrébin ?

L'IVD tunisienne s'est beaucoup nourrie de l'expérience marocaine : c'était le modèle par excellence, le seul précédent de justice transitionnelle qui existait alors dans le monde arabe. Et qui a plutôt réussi, car bien médiatisé, bien mené. Mais la première différence, c'est qu'au Maroc, l'Instance équité et réconciliation (IER) a été commandée par le roi alors que l'IVD tunisienne était un projet de la révolution.

D'un côté, on a une justice transitionnelle en Tunisie qui va travailler « par le bas » et, de l'autre, un processus au Maroc qui a travaillé « par le haut ». L'IER, créée en 2004, a été lancée par Mohammed VI, qui venait d'arriver au pouvoir et voulait tourner la page des années de plomb, de la torture – systématique sous le règne de son père Hassan II. Cet acte devait lui permettre de marquer son entrée dans le monde politique maghrébin et international, et inaugurer une forme de modernité. Il est toujours le fils du père mais, en même temps, il a « tué » le père avec l'IER.

Il y a quelque chose de psychanalytique dans cette histoire ; toute une scénographie de la parole, de la douleur et de la violence, retransmise par les médias nationaux. Les gens ont parlé sous deux portraits : celui du roi défunt, qui était le roi bourreau, et celui du roi en vie, le roi qui leur donne la parole. Les victimes ont témoigné, mais elles n'avaient pas le droit de citer le nom de leurs bourreaux. Les responsables des crimes n'ont pas été inquiétés ni appelés à témoigner. Comme en Tunisie, ce fut une gigantesque catharsis. Celle-ci a toutefois ses limites. Pour le Maroc d'aujourd'hui, la question de la violence des années de plomb est considérée comme une affaire réglée. On a tourné la page. Mais elle a permis d'accompagner le processus d'identification d'un roi moderne, proche du peuple, et cela a très bien marché.

#### Et l'Algérie ?

Dans ce pays, c'est totalement différent. L'Algérie a plutôt copié l'Espagne, la mémoire silencieuse post-franquiste. Le silence est total. Tout le monde sait qu'une violence aveugle s'est abattue dans les années 1990

sur la société algérienne, qui l'a laissée dans un état de sidération post-traumatique. En 2016, on est toujours incapable de donner les nombres de victimes. Et ce silence ne concerne pas que les années 1990. Il remonte jusqu'aux violences coloniales.

En Algérie, pourtant habituée à une rhétorique victimaire et sacrificielle sur la guerre de libération, les violences coloniales n'ont pas fait l'objet d'études en sociologie ou en histoire. Cette question de la violence coloniale a été inaugurée par deux historiennes françaises : Raphaëlle Branche, qui a travaillé sur la question de la torture, et notamment sur celle du viol des femmes comme arme de guerre, et Sylvie Thénault, qui a étudié la manière dont la justice était rendue durant la guerre d'Algérie. Les chercheurs algériens ne travaillent pas sur ces questions-là.

#### Pourquoi ?

Il y a une explication : la violence, telle qu'elle s'est exercée durant la période coloniale, a ensuite été reprise par le régime politique algérien, comme un régulateur de la violence contestataire. La torture, telle qu'elle a été pratiquée à la période coloniale, a persisté dans la période post-indépendance. Les jeunes de 1988 ont été torturés de la même façon que leurs pères ou leurs grands-pères pendant la guerre d'Algérie. On a une reproduction. D'où le silence. On n'a pas parlé de la violence de 1988, on n'a pas parlé de la violence des années 1990, parce que cela fait partie du système. Aujourd'hui, si on veut parler des viols des femmes dans les maquis, ou des viols des femmes durant les massacres collectifs des années 1990, alors il faudrait parler des viols des femmes pendant la guerre d'Algérie. Or, c'est le tabou des tabous. Ce silence s'est complètement inscrit dans le récit national qui, en Algérie, est un récit héroïque. Le héros est celui qui gagne, pas celui qui a souffert.

#### C'est donc l'option de l'oubli...

En 1999, Bouteflika arrive au pouvoir. Il propose la réconciliation avec la loi dite de « la concorde civile ». C'est le « *Li fet met* » (« Ce qui est passé est mort »). Tous ceux qui ont déposé spontanément les armes sont amnistiés. Cela va même très loin car il y a eu, à un moment donné, des repentis qui ont demandé à l'Etat algérien de réparer le préjudice subi par leur famille quand ils étaient au maquis. Puis, on a arrêté de parler de tout cela et on est passé à autre chose. En Espagne, on a appelé cela : « Amnistie, amnésie ». L'Algérie est exactement dans ce cas-là. Or, cette amnésie est très préjudiciable à la santé morale des Algériens. Quand on voit ce que les silences ou les secrets produisent à l'échelle d'un individu ou d'une famille, le type de névrose qu'ils peuvent développer, ou non, cela peut l'adapter à

un groupe ou à une société. Les Algériens n'en ont donc pas fini, car ils n'ont pas géré l'héritage de la violence. Ni l'héritage colonial. Ni l'héritage post-indépendance. Ni la violence des années 1990. Ces épisodes sont en train de s'annoncer les uns sur les autres. ■

« *Eyes Wide Shut* » (« Les yeux "grands" fermés », 2013, huile sur toile), de Nabil Saouabi. (Galerie El Marsa, Tunis)

#### Nabil Saouabi

Né en 1972 à Jendouba, en Tunisie, ce plasticien enseigne le dessin et la gravure aux Beaux-Arts de Tunis, où il a obtenu un doctorat en sciences et techniques des arts. Dès sa première exposition, en 2000, il rencontre le succès. Il a ensuite participé à de nombreuses expositions en Tunisie et à l'étranger, notamment lors de biennales à Dakar, Pékin, Paris... Nourrissant son œuvre par des images d'actualité, Nabil Saouabi s'interroge sur la politique et la façon dont il peut s'en emparer. Il se portait régulièrement torse nu, le regard braqué vers le spectateur, comme s'il lui adressait son propre questionnement. « *Un œil averti peut déceler des figures éborgnées et criblées de chevrotine ravivant les événements douloureux de Siliiana* [ville tunisienne où, en novembre 2012, des émeutes furent réprimées par les policiers tirant à la chevrotine] », peut-on lire dans le catalogue de son exposition à Tunis, en avril 2014.